



Société anonyme au capital de 518 295,54 euros  
Siège social : 259/261 Avenue Jean Jaurès – Immeuble le Sunway – 69007 LYON  
510 970 817 RCS Lyon

# **RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL**

## **AU 30 JUIN 2019**

# SOMMAIRE

1. Attestation du responsable du rapport financier semestriel .....	3
2. Rapport d'activité au 30 juin 2019 .....	4
3. Comptes semestriels résumés établis en normes IFRS au 30 juin 2019.....	7
4. Rapport d'examen limité des Commissaires aux comptes sur l'information semestrielle 2019 .....	35

## 1. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

---

### 1.1. Responsable du rapport financier semestriel

1. Monsieur Thomas KUHN, Directeur Général de la Société POXEL.

### 1.2 Attestation de la personne responsable

(Art. 222-3 - 4° du Règlement Général de l'AMF)

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables, et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes semestriels, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice ».

Lyon, le 26 août 2019

Monsieur Thomas KUHN, Directeur Général de la Société POXEL.

## 2. RAPPORT D'ACTIVITE AU 30 JUIN 2019

---

### 2.1. Faits marquants du 1<sup>er</sup> semestre 2019

#### **Création d'une filiale aux Etats Unis**

En janvier 2019, la Société a créé une filiale aux Etats Unis (« POXEL Inc»), domiciliée à Burlington, Massachussets. Cette filiale est détenue à 100% par POXEL SA. Son capital s'élève à 1 dollar.

#### **Augmentations de capital**

Le conseil d'administration du 24 janvier 2019 a définitivement attribué 24 150 actions aux salariés du Groupe. Ce montant correspond aux actions définitivement acquises au titre de l'atteinte de la performance liée à la première tranche des 126 500 actions gratuites de performance attribuée aux salariés lors du conseil d'administration du 25 janvier 2018.

Par ailleurs, le 21 mars 2019, un salarié a exercé 1 690 BSPCE donnant le droit de souscrire 33 800 actions ordinaires à un prix de 2,5 €, représentant une augmentation de capital de 676 € assortie d'une prime d'émission de 83 824 €.

Enfin, le conseil d'administration du 20 juin 2019 a décidé l'émission de 3 600 actions gratuites au profit de salariés, soumises aux mêmes conditions que celles attribuées le 24 janvier 2019, et l'émission de 225 000 stock-options au profit de salariés, dont le prix d'exercice s'élève à 7,04 euros.

Le capital social s'élève en conséquence à 518 295,54 € au 30 juin 2019, divisé en 25 914 777 actions de 0,02 € de valeur nominale.

### 2.2. Activité et résultats du Groupe

#### **Activité partenariale**

##### **Sumitomo**

La Société a poursuivi le programme TIMES de phase 3 pour l'Imeglimine au Japon. Les coûts externes engagés par la Société au titre de ce programme ont été refacturés à Sumitomo et comptabilisés en chiffre d'affaires, en fonction de l'avancement du programme TIMES.

##### **Roivant Sciences**

L'accord conclu avec Roivant Sciences s'est poursuivi au cours du premier semestre 2019. La Société a participé au financement de ce programme selon les conditions prévues au contrat.

Le détail des principes comptables qui ont servi à la comptabilisation de ces deux accords est présenté à la note 18 du chapitre 3 de ce présent rapport.

#### **Activité de recherche et développement**

La Société a réalisé des progrès significatifs dans le programme TIMES pour le développement de l'Imeglimine au Japon au cours du premier semestre 2019, avec l'annonce des résultats positifs des POXEL

études de phase III TIMES 1 et TIMES 3 de 16 semaines pour le traitement du diabète de type 2 au Japon. Les données de phase III au Japon pour les essais en ouvert TIMES 2 et TIMES 3 d'une durée de 36 semaines devraient être publiées au cours du quatrième trimestre 2019.

La Société a également progressé dans le développement clinique de ses deux candidats médicaments pour le traitement de la NASH. Le programme de phase IIa du PXL770 a été lancé au cours du premier semestre 2019. Les résultats sont attendus au premier semestre 2020. La Société a également annoncé les résultats positifs de l'étude de Phase Ia sur le PXL065 par administration de doses uniques croissantes, et prépare l'étude de Phase Ib par administration de doses multiples croissantes qui devrait être lancée au troisième trimestre 2019.

### **Ressources humaines**

Au cours du semestre, le Groupe a poursuivi le renforcement de ses équipes clinique et administrative afin d'accompagner son développement. L'effectif moyen consolidé au premier semestre 2019 s'élève à 44 personnes, contre 34 personnes au premier semestre 2018.

### **Résultats**

Le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 23 169 K€ au 30 juin 2019 contre 37 463 K€ au 30 juin 2018.

Les frais de R&D s'établissent à 25 742 K€ au premier semestre 2019, contre 28 920 K€ au 30 juin 2018. Ces frais reflètent principalement le programme TIMES au titre duquel des dépenses de 16,6 M€ ont été exposées au cours du semestre.

Le crédit d'impôt recherche évalué au titre du premier semestre 2019 s'élève à 1 578 K€, contre 1 478 K€ au 30 juin 2018.

Les frais généraux s'établissent à 4 868 K€ au premier semestre 2019, contre 3 614 K€ au 30 juin 2018. Cette progression reflète la poursuite du renforcement des effectifs du Groupe et des ressources associées.

Le résultat opérationnel du Groupe s'établit à – 5 864 K€, contre + 6 406 K€ au 30 juin 2018.

Le résultat financier s'élève à + 71 K€ contre + 850 K€ au 30 juin 2018. Il est principalement composé de produits de placements et de gains de change.

Le résultat net s'établit à – 5 792 K€, contre + 7 256 K€ au 30 juin 2018.

### **Trésorerie**

La trésorerie au 30 juin 2019 ressort à 49 761 K€ contre 66 737 K€ au 31 Décembre 2018. L'évolution de la trésorerie s'explique par :

- des flux de trésorerie d'exploitation de – 11 690 K€ ;
- des flux d'investissements de +282 K€ ;
- des flux de financement de – 5 568 K€.

## **2.3. Evolution et perspectives**

Les moyens financiers dont la Société dispose au 30 juin 2019 lui permettent de continuer le développement des études et essais cliniques des projets Imeglimine, PXL770 et PXL065.

Au cours du second semestre, la Société prévoit :

- de poursuivre le programme TIMES de phase III pour l'Imeglimine au Japon, dont les derniers résultats devraient être publiés au quatrième trimestre 2019,
- de poursuivre l'étude de phase 2a du PXL770 dont les résultats sont attendus au premier semestre 2020, et de lancer une étude PKPD sur ce candidat médicament,
- de lancer l'étude de phase 1b du PXL065,
- de poursuivre le développement de son portefeuille de candidats médicaments par la recherche de partenariats stratégiques.

## **2.4. Evènements survenus depuis la clôture du semestre**

La Société a annoncé en juillet 2019 les résultats positifs d'une étude réalisée par Metavant, menée auprès de patients diabétiques de type 2 présentant une insuffisance rénale chronique aux stades 3b/4. Ces résultats ont démontré que l'Imeglimine avait un profil de tolérance et de sécurité favorable et que les données pharmacocinétiques et pharmacodynamiques étaient conformes aux précédentes données de Poxel.

## **2.5. Facteurs de risques et transactions entre parties liées**

### **2.5.1 Facteurs de risques**

---

Les risques relatifs à la Société sont précisés dans le chapitre 4 « Facteurs de risques » du Document de référence 2018 de la Société. Aucun changement significatif dans l'évaluation de ces risques n'a été identifié par la Société.

### **2.5.2 Transactions entre parties liées**

---

Les transactions entre parties liées sont de même nature que celles présentées au chapitre 19 « Opérations avec des apparentés » du Document de référence 2018. Au cours des six premiers mois de l'exercice 2019, aucune opération significative conclue avec un dirigeant ou un membre du conseil d'administration n'a été réalisée.

### 3. COMPTES SEMESTRIELS RESUMES ETABLIS EN NORMES IFRS AU 30 JUIN 2019

#### 3.1. Etat de la situation financière

POXEL Etat de situation financière	Notes	30/06/2019 K€	31/12/2018 K€
<b>ACTIF</b>			
Immobilisations incorporelles	6	16 578	16 577
Immobilisations corporelles	7	1 903	296
Autres actifs financiers non courants	8	207	372
Impôts différés actifs	22		
<b>Total actifs non courants</b>		<b>18 689</b>	<b>17 246</b>
Clients et comptes rattachés	9	12 916	14 262
Autres créances	9	9 721	7 271
Actif d'impôt exigible	22		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10	49 761	66 737
<b>Total actifs courants</b>		<b>72 398</b>	<b>88 270</b>
<b>Total Actif</b>		<b>91 087</b>	<b>105 516</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Capitaux propres</b>			
Capital	12	518	517
Primes d'émission et d'apport	12	128 080	127 996
Réserve de conversion	12	-6	-5
Réserves		-71 975	-86 251
Résultat		-5 792	13 525
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>50 825</b>	<b>55 782</b>
<b>Passifs non courants</b>			
Engagements envers le personnel	15	345	279
Dettes financières non courantes	14	1 549	359
<b>Passifs non courants</b>		<b>1 894</b>	<b>638</b>
<b>Passifs courants</b>			
Dettes financières courantes	14	8 807	13 873
Provisions	16		18
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17.1	21 975	20 742
Dettes fiscales et sociales	17.2	1 090	1 129
Passifs sur contrat	17.3	6 497	13 334
<b>Passifs courants</b>		<b>38 368</b>	<b>49 096</b>
<b>Total Passif</b>		<b>91 087</b>	<b>105 516</b>

### 3.2. Compte de résultat

POXEL Etat du résultat global		Notes	30/06/2019 K€	30/06/2018 K€
<b>Chiffre d'affaires</b>		18	<b>23 169</b>	<b>37 463</b>
Frais de recherche et développement				
Frais de recherche et développement		19.1	-25 742	-28 920
Subvention		19.1	1 578	1 478
Frais généraux et administratifs		19.2	-4 868	-3 614
<b>Résultat opérationnel</b>			<b>-5 864</b>	<b>6 406</b>
Charges financières		21	-26	-15
Produits financiers		21	116	223
Gains et pertes de change		21	-19	641
<b>Résultat avant impôts</b>			<b>-5 792</b>	<b>7 256</b>
Charge d'impôts		22		
<b>Résultat net</b>			<b>-5 792</b>	<b>7 256</b>
<b>Résultat par action</b>		<b>Notes</b>	<b>30/06/2019</b>	<b>30/06/2018</b>
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation			25 896 723	24 087 916
<b>Résultat par action (€/action)</b>		23	<b>(0,22)</b>	<b>0,30</b>
<b>Résultat dilué par action (€/action)</b>		23	<b>(0,22)</b>	<b>0,28</b>

### 3.3. Etat du Résultat Global

POXEL - IFRS Etat du Résultat Global		Notes	30/06/2019 K€	30/06/2018 K€
<b>Résultat de l'exercice</b>			<b>-5 792</b>	<b>7 256</b>
Ecarts actuariels (non recyclable)		15	-31	-15
Ecarts de conversion de consolidation (recyclable)			-1	5
Effet d'impôts rattachables à ces éléments				
<b>Autres éléments du résultat global (net d'impôts)</b>			<b>-31</b>	<b>-10</b>
<b>Résultat Global</b>			<b>-5 824</b>	<b>7 246</b>



### 3.4. Variation des capitaux propres

	Capital Nombre d'actions	Capital	Primes liées au capital	Réserves et résultat	Autres éléments du résultat global	Capitaux propres
POXEL Variation des capitaux propres		K€	K€	K€		K€
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>23 127 428</b>	<b>463</b>	<b>106 951</b>	<b>-88 021</b>	<b>-65</b>	<b>19 327</b>
Résultat net 30 juin 2018				7 256		7 256
Autres éléments du résultat global					-10	-10
<b>Résultat global</b>				<b>7 256</b>	<b>-10</b>	<b>7 246</b>
Emission d'actions (1)	1 439 399	29	12 158			12 187
Souscription de BSA			41			41
Paielements en actions				956		956
Actions propres				19		19
Frais d'augmentation de capital			-15			-15
<b>Au 30 juin 2018</b>	<b>24 566 827</b>	<b>491</b>	<b>119 135</b>	<b>-79 790</b>		<b>39 761</b>
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>25 856 827</b>	<b>517</b>	<b>127 996</b>	<b>-72 667</b>	<b>-65</b>	<b>55 782</b>
Résultat net 30 juin 2019				-5 792		-5 792
Autres éléments du résultat global					-31	-31
<b>Résultat global</b>				<b>-5 792</b>	<b>-31</b>	<b>-5 824</b>
Emission d'actions (1)	24 150					
Souscription de BSA	33 800	1	84			85
Paielements en actions				741		741
Actions propres				41		41
<b>Au 30 juin 2019</b>	<b>25 914 777</b>	<b>518</b>	<b>128 080</b>	<b>-77 677</b>	<b>-96</b>	<b>50 825</b>

(1) En 2019, l'augmentation de capital correspond à l'attribution définitive de 24 150 actions gratuites ainsi qu'à l'exercice de BSPCE conduisant à la création de 33 800 actions au prix de 2,5 € par action (voir notes 12 et 13).

En 2018, l'augmentation de capital correspond à :

- l'entrée au capital de Roivant, avec la création 1 431 399 actions à d'une valeur de 8,5 €.
- l'exercice de 400 BSPCE (donnant droit à 8 000 actions, au prix de 2,5 € par action) par des salariés.

### 3.5. Tableau des flux de trésorerie

POXEL - IFRS Tableau des flux de trésorerie	Notes	30/06/2019 K€	30/06/2018 K€
<b>Flux de trésorerie générés par les activités opérationnelles</b>			
<b>Résultat net</b>		-5 792	7 256
(-) Elimination des amortissements des immobilisations incorporelles	6	-1	-1
(-) Elimination des amortissements des immobilisations corporelles	7	-196	-23
(-) Dotations provisions	15-16	-35	-27
(-) Reprises provisions	16	18	
(-) Charge liée aux paiements fondés sur des actions	13	-741	-956
(+) Charge d'intérêts			
(-) Produit d'intérêts		116	223
(-) Subvention virée au résultat	14.2	-11	-15
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôts</b>		-4 942	8 056
(-) Variation du besoin en fonds de roulement		6 748	-20 732
<b>Flux de trésorerie générés par l'exploitation</b>		-11 690	28 788
<b>Flux de trésorerie générés par l'investissement</b>			
Acquisition d'immobilisations incorporelles	6	-3	-5
Acquisition d'immobilisations corporelles	7	-51	-169
(+) Intérêts reçus		130	229
Autres flux d'investissements	8	206	-2
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>		282	53
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>			
Augmentation de capital + prime d'émission nette de frais (1)	12	85	12 172
Souscription de BSA	12		41
(-) Intérêts payés		-4	
Dette sur contrat Roivant	14.4	-5 408	
Remboursements d'emprunts et d'avances conditionnées	14.1/14.2	-98	-85
Remboursement de la dette de locations	14.3	-143	
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		-5 568	12 128
Incidences des variations des cours de devises			
<b>Augmentation (Diminution de la trésorerie)</b>		-16 976	40 969
Trésorerie et équivalent de trésorerie à l'ouverture (y compris concours bancaires courants)		66 737	53 412
Trésorerie et équivalent de trésorerie à la clôture (y compris concours bancaires courants)		49 761	94 381
<b>Augmentation (Diminution de la trésorerie)</b>		-16 976	40 969

<sup>(1)</sup> En 2019, l'Augmentation de capital et prime d'émission nette de frais correspond à l'exercice de 1 690 BSPCE par des salariés (+85 K€). En 2018, cette même rubrique correspond à l'augmentation de capital souscrite par Roivant Sciences (12 166 892 €) après déduction des frais encourus dans le cadre de la préparation de cette opération (14 678 €), ainsi qu'à l'exercice de 400 BSPCE par des salariés (19 840 €).

### 3.6. Analyse détaillée de la variation du besoin de fond de roulement (BFR)

Détail de la variation du BFR	30/06/2019	30/06/2018
Clients et comptes rattachés (nets des dépréciations de créances clients)	-1 346	3 379
Autres créances	2 450	2 143
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-1 233	-16 177
Dettes fiscales et sociales	39	159
Passifs sur contrat	6 838	-10 236
<b>Total des variations</b>	6 748	-20 732

### 3.7. Notes aux états financiers semestriels

#### Note 1 : Présentation de l'activité et des événements majeurs

Les états financiers consolidés ci-joints au 30 juin 2019 et les notes y afférentes, ou les états financiers, présentent les activités du Groupe. Chacune des périodes présentées a une durée de six mois et couvre la période du 1er janvier au 30 juin.

##### 1.1 Information relative au Groupe et à son activité

Créée en mars 2009 suite à un « spin-off » de Merck Serono, la Société POXEL (Société anonyme de droit français, dont le siège social est située au 259 Avenue Jean Jaurès, 69007 LYON, enregistrée au Registre du commerce et des sociétés de Lyon sous le numéro 510 970 817 RCS de LYON, ci-après dénommée la « Société » ou « le Groupe » en incluant ses filiales) a pour activité le développement de molécules innovantes pour le traitement des maladies du métabolisme, dont le diabète de type 2 et la stéatohépatite non alcoolique (NASH).

Hormis l'année de sa création et au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2018, la Société a enregistré chaque année des pertes opérationnelles. Ces pertes résultent des frais de recherche et développement internes et externes, notamment liés à la réalisation de nombreux essais précliniques et cliniques principalement dans le cadre du développement de l'Imeglimine. En octobre 2017, la Société a signé un premier contrat de partenariat stratégique avec Sumitomo Dainippon Pharma pour le développement et la commercialisation de l'Imeglimine, candidat médicament pour le traitement du diabète de type 2, au Japon, en Chine et onze autres pays d'Asie. Un second partenariat stratégique a été signé en février 2018 avec Roivant Sciences pour le développement et la commercialisation de l'Imeglimine aux Etats Unis, en Europe et dans d'autres pays non couverts par l'accord avec Sumitomo Dainippon Pharma. Le 30 août 2018 la Société a signé un accord stratégique avec DeuteRx pour l'acquisition d'un candidat médicament innovant en développement clinique pour le traitement de la NASH, ainsi que d'autres programmes pour le traitement de maladies métaboliques.

Le développement futur de la Société dépend de la combinaison de plusieurs facteurs, qui comprennent (i) le succès des opérations de recherche et développement, (ii) la poursuite des accords de partenariat conclus par la Société, (iii) l'obtention des autorisations réglementaires et l'acceptation par le marché des futurs produits qui seront proposés par la Société, (iv) l'obtention des financements nécessaires et (v) le développement de produits concurrents par d'autres sociétés. Par conséquent, la Société pourrait, à court/moyen terme, se financer par de nouveaux partenariats pour le développement et la commercialisation de ses candidats médicaments et par l'émission de nouveaux instruments de capitaux propres.

##### 1.2 Date d'arrêté

Les états financiers ont été préparés sous la responsabilité de la Direction de la Société et ont été arrêtés et autorisés à être publiés par le conseil d'administration du 26 août 2019.

## **Note 2 : Principes de préparation des comptes et déclaration de conformité**

Les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités au 30 juin 2019 et pour les six mois clos les 30 juin 2018 et 2019 ainsi que les notes annexes (les «états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités») ont été établis sous la responsabilité de la Direction de la Société conformément aux hypothèses sous-jacentes de continuité d'exploitation, la situation déficitaire de la Société s'expliquant par le caractère innovant des produits développés, impliquant une phase de recherche et développement de plusieurs années.

Les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités ont été préparés conformément à IAS 34, Information financière intermédiaire, publiés par l'International Accounting Standards Board («IASB»).

Les conventions comptables générales ont été appliquées conformément aux hypothèses sous-jacentes, à savoir (i) la continuité de l'exploitation, (ii) la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre et (iii) l'indépendance des exercices, et conformément aux règles générales régissant la préparation et la présentation des états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière («IFRS»). Les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités ne comprennent pas toutes les informations requises pour les états financiers annuels et doivent donc être lus conjointement avec les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Les résultats des opérations pour la période de six mois close le 30 juin 2019 ne sont pas nécessairement indicatifs des résultats attendus pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 ou pour toute autre période intermédiaire ou toute année future.

À l'exception du nombre d'actions et des montants par action, tous les montants sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire. Certains montants peuvent être arrondis pour le calcul de l'information financière contenue dans les états financiers consolidés résumés intermédiaires non audités. Par conséquent, les totaux figurant dans certains tableaux peuvent ne pas correspondre à la somme exacte des chiffres précédents.

### **Méthodes comptables**

Les états financiers consolidés résumés ont été préparés en appliquant les mêmes méthodes et méthodes comptables que celles appliquées par le Groupe au 31 décembre 2018, à l'exception de l'adoption des principes comptables spécifiques suivants, applicables à compter du 1er janvier 2019 :

- IFRS 16 - Contrats de location,
- IFRIC 23 - Incertitude sur les traitements fiscaux,
- Amendements à IAS 28 - Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des coentreprises,
- Amendements à IAS 19 - Avantages du personnel,
- Améliorations annuelles du cycle des normes IFRS 2015-2017,
- Amendements à IFRS 9 - Instruments financiers.

Les modifications n'ont eu aucune incidence sur les états financiers consolidés résumés intermédiaires, à l'exception d'IFRS 16.

La norme IFRS 16 a été publiée en janvier 2016. Elle remplace IAS 17, Contrats de location, IFRIC 4 « Déterminer si un accord contient un contrat de location », SIC-15 « Contrats de location-exploitation-incitations » et SIC-27 « Évaluation de la substance des transactions revêtant la forme juridique d'un

contrat de location ». La norme IFRS 16 énonce les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'information applicable aux contrats de location et impose aux preneurs de comptabiliser tous les contrats de location selon un modèle unique au bilan similaire à la comptabilisation des contrats de location-financement selon IAS 17. La norme comprend deux exemptions de comptabilisation pour les locataires (contrats de location d'actifs de « faible valeur » et contrats de courte durée, inférieure à 12 mois). À la date d'entrée en vigueur d'un contrat de location, le preneur enregistre un passif au titre des paiements de location (c'est-à-dire le passif locatif) et un actif représentant le droit d'utiliser l'actif sous-jacent pendant la durée du contrat (c'est-à-dire l'actif avec droit d'usage). Les preneurs sont tenus de comptabiliser séparément les intérêts débiteurs sur le passif du contrat de location et la charge d'amortissement sur l'actif lié au droit d'utilisation. La modification de la présentation des charges de contrats de location simple entraîne une augmentation correspondante des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation et une diminution des flux de trésorerie liés aux activités de financement.

Selon la nouvelle norme, le Groupe a déterminé la durée du contrat de location, y compris l'option de prorogation ou de résiliation convenue par le preneur. L'évaluation de ces options a été effectuée au début d'un contrat de location et a nécessité le jugement de la Direction. L'évaluation du passif au titre de la location à la valeur actuelle des paiements de location restant requis en utilisant un taux d'actualisation approprié conformément à IFRS 16. Le taux d'actualisation correspond au taux d'intérêt implicite dans le contrat de location ou, s'il est impossible de le déterminer, au taux d'emprunt supplémentaire à la date du début du bail. Le taux d'emprunt supplémentaire peut avoir une incidence importante sur la valeur actuelle nette de l'actif lié au droit d'utilisation et du passif au titre des contrats de location comptabilisés, ce qui nécessite du jugement.

Les locataires réévaluent le passif du contrat de location à la survenance de certains événements (par exemple, une modification de la durée du contrat de location, une modification des paiements de location futurs résultant d'un changement d'indice ou de taux utilisé pour déterminer ces paiements). Le preneur comptabilise généralement le montant de la réévaluation du passif du contrat de location en tant qu'ajustement de l'actif lié au droit d'utilisation.

#### *Passage à IFRS 16*

Le Groupe a décidé d'adopter la norme IFRS 16 en appliquant la méthode rétrospective simplifiée aux contrats précédemment comptabilisés en tant que contrats de location. Par conséquent, les contrats de location ne seront comptabilisés au bilan qu'au 1er janvier 2019 et les informations comparatives ne sont pas retraitées.

Ces passifs sont évalués à la valeur actuelle des paiements de location restants, actualisés en utilisant le taux d'emprunt marginal du preneur au 1er janvier 2019. L'actif lié au droit d'utilisation est évalué à un montant égal au passif du loyer, ajusté du montant des éventuels paiements d'avance ou provisionnés relatifs à ce contrat de location constatés dans l'état de la situation financière immédiatement avant la date de première application.

Conformément à la norme IFRS 16, la société applique les principes suivants :

- Application d'un taux d'actualisation unique aux actifs présentant des caractéristiques similaires ; et
- Utilisation de l'exemption proposée par la norme sur les contrats de location pour lesquels les termes du contrat de location prennent fin dans les 12 mois à compter de la date de transition.

La Société exclut les coûts directs initiaux de l'évaluation des actifs liés au droit d'utilisation à la date de la demande initiale.

Cette norme oblige les preneurs à comptabiliser, pour tous les contrats de location éligibles, tous les paiements de location restants sous la forme :

- A l'actif, d'un droit d'utilisation, en immobilisations corporelles ;
- Au passif, d'une dette liée aux contrats de location, comptabilisée en passif financier.

L'application de cette norme à compter du 1er janvier 2019 a entraîné une augmentation des passifs financiers de la Société de 1 709 milliers d'euros et une augmentation des immobilisations corporelles de 1 709 milliers d'euros (voir note 6. Le taux d'emprunt marginal moyen pondéré appliqué par la Société aux passifs liés aux contrats de location, comptabilisé dans les états financiers consolidés au 1er janvier 2019, était de 2,5%.

Le rapprochement entre les passifs au titre des contrats de location comptabilisés au 1er janvier 2019 et les engagements au titre des contrats de location non résiliables divulgués au 31 décembre 2018 est ventilé comme suit :

#### Montants en K€

<b>Engagements hors bilan relatifs aux contrats de location au 31 décembre 2018</b>	<b>1 042</b>
Exemption	- 14
Différence de durée *	859
Actualisation	- 162
Autres	- 16
<b>Dette au titre des contrats de location au 1er janvier 2019</b>	<b>1 709</b>

\* Pour les engagements hors bilan au 31 décembre 2018, l'engagement relatif aux baux commerciaux était retenu pour la période allant jusqu'à la prochaine date de renouvellement alors que dans le cadre d'IFRS 16, la période retenue s'étend jusqu'au terme de la période de 9 ans. Le tableau ci-dessous présente les états du résultat consolidé intermédiaires comme si IAS 17 était toujours appliquée, par rapport au même état après l'application de la norme IFRS 16.

Montants en K€	Au 30 juin 2019		
	Publié	Impact IFRS 16	Hors IFRS 16
Chiffre d'affaires	23 169		23 169
Frais de recherche et développement	-25 742		-25 742
Subventions	1 578		1 578
Frais généraux et administratifs	-4 868	2	-4 866
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>-5 864</b>	<b>2</b>	<b>-5 862</b>
Charges financières	-26	15	-11
Produits financiers	116		116
Gains et pertes de change	-19	14	-5
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>-5 792</b>	<b>31</b>	<b>-5 761</b>
Charge d'impôt			
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>-5 792</b>	<b>31</b>	<b>-5 761</b>

L'IFRS 16 a une incidence sur les états consolidés des flux de trésorerie consolidés intermédiaires pour le semestre clos le 30 juin 2019.

Montants en K€	Au 30 juin 2019		
	Publié	Impact IFRS 16	Hors IFRS 16
Flux de trésorerie généré par les activités opérationnelles	-11 690	-143	-11 833
Flux de trésorerie généré par l'investissement	282		282
Flux de trésorerie généré par les activités de financement	-5 568	143	-5 425
Augmentation (Diminution de la trésorerie)	-16 976		-16 976
Trésorerie à l'ouverture	66 737		66 737
Trésorerie à la clôture	49 761		49 761
Augmentation (Diminution de la trésorerie)	-16 976		-16 976

## 2.2 Utilisation de jugements et d'estimations

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations, des jugements et des hypothèses ont été faites par la Direction de la Société ; elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice.

Ces estimations sont basées sur l'hypothèse de la continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Dans le cadre de l'élaboration de ces comptes semestriels, les principaux jugements effectués par la Direction ainsi que les principales hypothèses retenues sont les mêmes que ceux appliqués lors de l'élaboration des états financiers clos le 31 décembre 2018.

## 2.3 Changement de méthode comptable

À compter du 1er janvier 2019, le Groupe a appliqué la norme IFRS 16 « Contrats de location ». À l'exception du nouveau texte identifié ci-dessus, la Société n'a apporté aucun autre changement de méthode comptable à l'égard de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

## Note 3 : Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés regroupent, par intégration globale, les comptes des filiales dont le Groupe détient, directement ou indirectement, le contrôle exclusif. Le Groupe considère qu'il détient un contrôle exclusif sur une entité lorsqu'il a la capacité de diriger les politiques opérationnelles et financières de cette entité afin d'en obtenir des avantages économiques.

L'intégration globale permet de prendre en compte, après élimination des opérations et résultats internes, l'ensemble des actifs, passifs, et éléments du compte de résultat des Sociétés concernées, la part des résultats et des capitaux propres revenant aux Sociétés du Groupe (Part du Groupe) étant distinguée de celle relative aux intérêts des autres actionnaires (intérêts ne conférant pas le contrôle). Toutes les transactions significatives entre les Sociétés consolidées ainsi que les résultats internes à l'ensemble consolidé (y compris les dividendes) sont éliminés.

Les transactions et les soldes intragroupe sont éliminés. Les états financiers de la filiale sont préparés sur la même période de référence que ceux de la Société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

A la date de publication de ces états financiers, la Société détient deux filiales à 100% et consolidées selon la méthode de l'intégration globale :

Société	Pays	Méthode de consolidation		% de contrôle / d'intérêt	
		31 décembre 2018	30 juin 2019	31 décembre 2018	30 juin 2019
POXEL S.A.	France	Société consolidante		Société consolidante	
POXEL JAPAN	Japan	IG	IG	100%	100%
POXEL INC	USA	NA	IG	NA	100%

## Note 4 : Evènements marquants

### 4.1 : Evènements marquants du 1<sup>er</sup> semestre 2019

#### Augmentations de capital

Le 24 janvier 2019, la Société a constaté l'attribution définitive de 24 150 actions gratuites, représentant une augmentation de capital de 483 € prélevée sur les réserves.

Le 21 mars 2019, un salarié a exercé 1 690 BSPCE correspondant à 33 800 actions ordinaires, au prix d'exercice de 2,5 €, représentant une augmentation de capital de 676 € assortie d'une prime d'émission de 83 824 €.

Le capital social s'élève en conséquence à 518 295,84 € au 30 juin 2019, divisé en 25 914 777 actions de 0,02 € de valeur nominale.

#### Création d'une filiale aux Etats-Unis

Le 2 janvier 2019, la Société a créé une filiale au Etats-Unis (« POXEL INC »), domiciliée à Burlington (Massachusetts). Cette filiale est détenue à 100% par POXEL SA. Son capital s'élève à 1 dollar.

### 4.2 : Evènements postérieurs à la clôture

Néant

## Note 5 : Information sectorielle

Le Groupe opère sur un seul segment : le développement de molécules innovantes pour le traitement des maladies métaboliques, en particulier le diabète de type 2 et la stéatohépatite non alcoolique (NASH).



La Société Poxel SA détient une filiale au Japon depuis 2018 ainsi qu'une filiale aux Etats-Unis depuis 2019, qui n'ont pas d'activité significative à la clôture. Ainsi, l'essentiel des actifs et du résultat opérationnel présentés sont localisés en France. La performance du Groupe est appréciée actuellement au niveau consolidé.

En 2019, les revenus du Groupe proviennent à 99% de Sumitomo Dainippon Pharma.

En 2018, les revenus du Groupe se répartissent entre deux clients : Sumitomo Dainippon Pharma à hauteur de 78% et Roivant Science GMBH à hauteur de 22%.

## Note 6 : Immobilisations incorporelles

<b>VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b> (Montants en K€)	<b>Logiciels</b>	<b>Portefeuille de produits</b>	<b>Total</b>
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2017</b>	<b>2</b>		<b>2</b>
Capitalisation de frais de développement			
Acquisition	5		5
Cession			
Transfert			
<b>Etat de la situation financière au 30 juin 2018</b>	<b>7</b>		<b>7</b>
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2018</b>	<b>9</b>	<b>16 572</b>	<b>16 580</b>
Capitalisation de frais de développement			
Acquisition	3		3
Cession			
Transfert			
<b>Etat de la situation financière au 30 juin 2019</b>	<b>11</b>	<b>16 572</b>	<b>16 583</b>
<b>AMORTISSEMENTS</b>			
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2017</b>	<b>2</b>		<b>2</b>
Augmentation	1		1
Diminution			
<b>Etat de la situation financière au 30 juin 2018</b>	<b>3</b>		<b>3</b>
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2018</b>	<b>4</b>		<b>4</b>
Augmentation	1		1
Diminution			
<b>Etat de la situation financière au 30 juin 2019</b>	<b>5</b>		<b>5</b>
<b>VALEURS NETTES COMPTABLES</b>			
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>5</b>	<b>16 572</b>	<b>16 577</b>
<b>Au 30 juin 2019</b>	<b>6</b>	<b>16 572</b>	<b>16 578</b>

En raison des risques et incertitudes liés au processus de recherche et de développement, les six critères d'immobilisation ne sont pas réputés remplis pour aucun des projets de développement en cours. Par conséquent, la totalité des coûts encourus par la Société est comptabilisée en charges.

## Note 7 : Immobilisations corporelles

VALEURS BRUTES DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Montants en K€)	Locaux	Installation & Agencements	Matériel informatique	Mobilier et divers	Total	Dont droits d'utilisation
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2017</b>		111	92	51	254	
Acquisition		113	24	33	169	
Cession/mise au rebut						
Transfert						
<b>Etat de la situation financière au 30 juin 2018</b>		224	115	84	423	
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2018</b>		239	125	103	467	
Première application d'IFRS 16	1 698	3		8	1 709	1 709
Acquisition	43	13	10	28	94	43
Cession/mise au rebut						
Transfert						
<b>Etat de la situation financière au 30 juin 2019</b>	1 741	254	135	139	2 269	1 752
<b>AMORTISSEMENTS</b>						
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2017</b>		27	53	31	111	
Augmentation		7	16		23	
Diminution						
<b>Etat de la situation financière au 30 juin 2018</b>		34	70	31	134	
<b>Etat de la situation financière au 31 décembre 2018</b>		47	81	43	170	
Augmentation	159	14	22	1	196	159
Diminution						
<b>Etat de la situation financière au 30 juin 2019</b>	159	61	102	44	366	159
<b>VALEURS NETTES COMPTABLES</b>						
<b>Au 31 décembre 2018</b>		192	44	60	296	
<b>Au 30 juin 2019</b>	1 581	193	33	96	1 903	1 592

Il n'y a pas eu de constatation de pertes de valeur en application de la norme IAS 36.

## Note 8 : Autres actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants sont constitués des éléments suivants :

AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS (Montants en K€)	30/06/2019	31/12/2018
Part trésorerie du contrat de liquidité	119	78
Dépôts relatifs aux locations simples	88	93
Autres dépôts		201
<b>Total</b>	<b>207</b>	<b>372</b>

## Note 9 : Clients et Autres Créances

Les créances clients (12 916 K€) correspondent à hauteur de 12 760 K€ à la refacturation à Sumitomo Dainippon Pharma de frais de recherche engagés dans le cadre du programme de phase 3 de l'Imeglimine au Japon, dont le montant est ajusté selon l'avancement des coûts du projet.

Les autres créances se décomposent de la manière suivante :

<b>AUTRES CREANCES</b> <b>(Montants en K€)</b>	<b>30/06/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Crédit d'impôt recherche	5 117	3 539
Taxe sur la valeur ajoutée	546	937
Fournisseurs débiteurs	2 243	1 219
Charges constatées d'avance	1 309	1 081
Autre créance fiscale	382	382
Avoir à recevoir	77	81
Autres	46	32
<b>Total autres créances</b>	<b>9 721</b>	<b>7 271</b>

L'intégralité des autres actifs courants a une échéance inférieure à un an.

Au 30 juin 2019, la créance est estimée sur la base des dépenses de recherche engagées à cette date et éligibles au crédit d'impôt recherche.

Les charges constatées d'avance se rapportent à des dépenses courantes.

### Note 10 : Trésorerie et équivalents trésorerie

Le poste trésorerie et équivalents de trésorerie s'analyse comme suit :

<b>TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE</b> <b>(Montants en K€)</b>	<b>30/06/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Comptes bancaires	19 949	7 292
Dépôts à terme	29 812	59 445
<b>Total trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>49 761</b>	<b>66 737</b>

La trésorerie et équivalents de trésorerie nette des dettes financières (voir note 14) s'élève à 39 405 milliers d'euros au 30 juin 2019 et à 52 506 milliers d'euros au 31 décembre 2018

### Note 11 : Actifs et passifs financiers et effets sur le résultat

Les actifs et passifs de la Société sont évalués de la manière suivante au 31 décembre 2018 et au 30 juin 2019 :

<b>(Montants en K€)</b>  <b>Rubriques au bilan</b>	<b>30/06/2019</b>		<b>Valeur - état de situation financière selon IFRS 9</b>		
	<b>Valeur Etat de Situation financière</b>	<b>Juste Valeur (3)</b>	<b>Juste-valeur par le compte de résultat</b>	<b>Prêts et créances (2)</b>	<b>Dettes au coût amorti (1)</b>
Actifs financiers non courants	207	207		207	
Clients et comptes rattachés	12 916	12 916		12 916	
Autres créances	9 721	9 721		9 721	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	49 761	49 761	49 761		
<b>Total actifs</b>	<b>72 605</b>	<b>72 605</b>	<b>49 761</b>	<b>22 844</b>	
Dettes financières courantes	8 807	8 807			8 807
Dettes financières non courantes	1 549	1 549			1 549
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 975	21 975			21 975
<b>Total passifs</b>	<b>32 330</b>	<b>32 330</b>			<b>32 330</b>

(Montants en K€)	31/12/2018		Valeur - état de situation financière selon IFRS 9		
	Valeur Etat de Situation financière	Juste Valeur (3)	Juste-valeur par le compte de résultat	Prêts et créances (2)	Dettes au coût amorti (1)
Actifs financiers non courants	372	372		372	
Clients et comptes rattachés	14 262	14 262		14 262	
Autres créances	7 271	7 271		7 271	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	66 737	66 737	66 737		
<b>Total actifs</b>	<b>88 643</b>	<b>88 643</b>	<b>66 737</b>	<b>21 906</b>	
Dettes financières courantes	13 873	13 873			13 873
Dettes financières non courantes	359	359			359
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	20 742	20 742			20 742
<b>Total passifs</b>	<b>34 973</b>	<b>34 973</b>			<b>34 973</b>

(1) La valeur comptable des dettes au coût amorti a été considérée comme une estimation raisonnable de la juste valeur.

(2) La juste valeur des prêts et créances correspond à la valeur présentée dans le bilan (valeur à la date de transaction, faisant l'objet d'un test d'impairment à chaque clôture).

(3) La juste valeur des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par le compte de résultat (tels que les Sicav) est déterminée sur la base du niveau 1 d'évaluation de la juste valeur et correspond à une valeur de marché.

## Note 12 : Capital

### Capital émis

Le capital s'élève à 518 295,54 € divisé en 25 914 777 actions ordinaires de 0,02 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées après prise en compte mouvements intervenus sur le capital au cours du premier semestre 2019.

Au cours de l'exercice 2018, différentes opérations modifiant le capital sont intervenues, présentées dans la note 4.1.

### Tableau d'évolution du capital social

Date	Nature des opérations	Nombre d'actions composant le capital	Mouvement sur le capital en K€	Prime d'émission en K€
	<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>25 856 827</b>	<b>517</b>	<b>127 996</b>
Janvier 2019	Frais d'augmentation de capital	24 150		
Mars 2019	Souscriptions de BSA/BSPCE	33 800	1	84
	<b>Au 30 juin 2019</b>	<b>25 914 777</b>	<b>518</b>	<b>128 080</b>

### Distribution de dividendes

La société n'a procédé à aucune distribution de dividendes sur le premier semestre 2019.

## Note 13 : Bons de souscriptions d'actions, stock-options et bons de souscriptions d'actions de parts de créateurs d'entreprise

### Bons de souscriptions d'actions (« BSA »)

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans d'options émis ainsi que les hypothèses retenues pour la valorisation selon IFRS2 :

Type	Nombre de bons émis	Nombre d'options caducs	Nombre d'options exercées	Nombre d'options en circulation	Nombre maximum d'actions à émettre*	Hypothèses retenues - calcul de la juste valeur selon IFRS 2							
						Juste valeur du sous-jacent *	Juste valeur du bon*	Maturité	Prix d'exercice en €*	Durée d'exercice	Volatilité	Taux sans risques	Valorisation totale IFRS2 (Black&Scholes) en K€
BSA administrateurs	4 500	0	4 500	0	0	3,33 €	1,50 €	5 ans	3,33 €	10 ans	45%	3,5%	135
BSA 31/10/2012	2 500	0	0	2 500	50 000	4,23 €	2,04 €	5 ans	4,00 €	10 ans	52%	2,2%	72
BSA 31/10/2012	2 500	0	0	2 500	50 000	8,00 €	5,16 €	4,5 ans	4,00 €	10 ans	55%	1,8%	228
BSA 25-07-2014	42 500	0	0	42 500	42 500	8,20 €	5,16 €	6 ans	4,00 €	10 ans	57%	0,0%	219
BSA 16-06-2015	42 500	0	0	42 500	42 500	13,57 €	6,77 €	6 ans	9,37 €	10 ans	57%	0,0%	288
BSA 16-06-2015	240 000	0	0	240 000	240 000	13,57 €	6,46 €	6 ans	9,62 €	10 ans	57%	0,1%	1 551
BSA 29-01-2016	42 500	0	0	42 500	42 500	9,07 €	2,84 €	6 ans	9,05 €	10 ans	53%	0,2%	121
BSA 29-01-2016	42 500	0	0	42 500	42 500	9,07 €	2,84 €	6 ans	9,05 €	10 ans	53%	0,2%	121
BSA 29-01-2016	42 500	0	0	42 500	42 500	12,23 €	5,19 €	6 ans	9,26 €	10 ans	53%	0,0%	220
BSA 27-01-2017	62 500	0	0	62 500	62 500	6,76 €	2,66 €	5,5 ans	7,17 €	10 ans	53%	0,0%	166
BSA 30-06-2017	25 000	0	0	25 000	25 000	6,61 €	2,64 €	5,5 ans	6,90 €	10 ans	53%	0,0%	66
BSA 2018	90 000	0	0	90 000	90 000	6,74 €	2,84 €	5,5 ans	6,60 €	10 ans	53%	0,1%	256
BSA 2019	120 000	0	0	120 000	120 000	5,16 €	0,00 €	6 ans	5,16 €	10 ans	53%	0,0%	
	<b>759 500</b>	<b>0</b>	<b>4 500</b>	<b>755 000</b>	<b>850 000</b>								

\* Après division du nominal par 20

Les bons issus avant la division du nominal par 20, effective en mars 2014 sont convertibles en 20 actions ordinaires. Par conséquent, la juste valeur du sous-jacent, la juste valeur du bon et le prix d'exercice ont été ajustés afin d'en tenir compte.

Le prix d'exercice pour les attributions intervenues après l'introduction en bourse est basé sur la moyenne du cours de l'action au cours des 20 jours de bourse précédent l'attribution.

Les droits à exercices pour chacun des plans s'acquièrent selon les modalités suivantes :

- les droits à exercice pour les « BSA Administrateurs » sont acquis annuellement par tiers à chaque date d'anniversaire de l'attribution.
- Les droits à exercice pour les « BSA 31/10/2012 » sont acquis immédiatement à la date d'attribution par l'Assemblée Générale.
- Les droits à exercice pour les « BSA 25/07/2014 » sont acquis annuellement par tiers à chaque date d'anniversaire de l'attribution.
- Les droits à exercice pour les BSA émis en 2016 sont acquis un an après la date d'attribution.
- En 2017 :
  - o Les droits à exercice pour les BSA émis en janvier 2017 sont acquis annuellement par tiers à chaque date d'anniversaire de l'attribution.
  - o Les droits à exercice pour les BSA émis en juin 2017 sont acquis intégralement à la première date d'anniversaire de l'attribution.
- Les droits à exercice pour les BSA émis en janvier 2018 et 2019 sont acquis intégralement à la première date d'anniversaire de l'attribution.

L'exercice des bons émis n'est pas soumis à une condition de performance. En revanche, il est soumis à une condition de présence.

Ces plans sont qualifiés « d'equity settled ». La Société n'a pas d'engagement de rachat de ces instruments auprès des salariés en cas de départ ou en cas de non-survenance d'un évènement particulier.

### Stock-options

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans d'options émis ainsi que les hypothèses retenues pour la valorisation selon IFRS2 :

Date d'attribution	Type	Nombre de bons émis	Nombre d'options caducs	Nombre d'options exercées	Nombre d'options en circulation	Nombre maximum d'actions à émettre	Hypothèses retenues - calcul de la juste valeur selon IFRS 2							
							Juste valeur du sous-jacent	Juste valeur du bon	Maturité	Prix d'exercice en €	Durée d'exercice	Volatilité	Taux sans risques	Valorisation totale IFRS2 (Black&Scholes) en K€
CA du 31 mars 2016	Stock Options	80 000	0	0	80 000	80 000	12,55 €	5,88 €	5,5 ans	12,55 €	10 ans	53%	0,0%	471
CA du 23 novembre 2016	Stock Options	150 000	0	0	150 000	150 000	6,47 €	3,15 €	6 ans	6,47 €	10 ans	53%	0,0%	472
CA du 27 janvier 2017	Stock Options	12 500	0	0	12 500	12 500	6,76 €	3,15 €	5,5 ans	6,76 €	10 ans	53%	0,0%	39
CA du 27 janvier 2017	Stock Options	185 000	0	0	185 000	185 000	6,76 €	3,27 €	6 ans	6,76 €	10 ans	53%	0,0%	605
CA du 30 juin 2017	Stock Options	97 500	5 000	0	92 500	92 500	6,61 €	3,20 €	6 ans	6,61 €	10 ans	53%	0,0%	312
CA du 25 janvier 2018	Stock Options	215 000	7 500	0	207 500	207 500	6,74 €	3,27 €	6 ans	6,79 €	10 ans	53%	0,2%	679
CA du 27 septembre 2018	Stock Options 2018-2	130 000	0	0	130 000	130 000	6,82 €	3,31 €	6 ans	6,82 €	10 ans	53%	0,1%	430
CA du 24 janvier 2019	Stock option	40 000	0	0	40 000	40 000	5,16 €	2,50 €	5,5 ans	5,16 €	10 ans	53%	0,0%	100
<b>Au 30 juin 2019</b>		<b>910 000</b>	<b>12 500</b>	<b>0</b>	<b>897 500</b>	<b>897 500</b>								

Les droits à exercice pour les stock-options sont acquis :

- annuellement par tiers pour les stock-options attribuées en 2016 ;
- pour les stock-options attribuées en 2017 :
  - o un an après la date d'attribution pour les 12 500 stock-options attribuées par le conseil d'administration du 27 janvier ;
  - o annuellement par tiers pour les 185 000 stock-options attribuées par le conseil d'administration du 27 janvier ;
  - o annuellement par tiers pour les 97 500 stock-options attribuées par le conseil d'administration du 30 juin (compte tenu de la date d'attribution, aucune charge n'a été comptabilisée sur le semestre à ce titre) ;
- annuellement par tiers pour les stock-options attribuées en 2018 ;
- à la première date d'anniversaire de l'attribution pour les stock-options attribués par le conseil d'administration en janvier 2019.

L'exercice des bons émis n'est pas soumis à une condition de performance. En revanche, il est soumis à une condition de présence.

Ces plans sont qualifiés « d'equity settled ». La Société n'a pas d'engagement de rachat de ces instruments auprès des salariés en cas de départ ou en cas de non-survenance d'un évènement particulier.

Par ailleurs, le conseil d'administration du 20 juin 2019 a décidé l'émission de 225 000 stock-options au profit de salariés, dont le prix d'exercice s'élève à 7,04 euros. Au 30 juin 2019, ces salariés n'étaient pas encore informés des termes et conditions de l'attribution. Ces stocks options ne sont donc pas considérées comme attribuées à la date de clôture et ne sont pas intégrées dans la charge au titre des paiements fondés sur des actions au 30 juin 2019.

### Bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises (« BSPCE » ou « BCE »)

Le tableau ci-dessous récapitule les données relatives aux plans d'options émis ainsi que les hypothèses retenues pour la valorisation selon IFRS2 :

Date d'attribution	Type	Nombre de bons émis	Nombre d'options caducs	Nombre d'options exercées	Nombre d'options en circulation	Nombre maximum d'actions à émettre*	Hypothèses retenues - calcul de la juste valeur selon IFRS 2							
							Juste valeur du sous-jacent*	Juste valeur du bon*	Maturité	Prix d'exercice en €*	Durée d'exercice	Volatilité	Taux sans risques	Valorisation totale IFRS2 (Black&Scholes) en K€
CA du 20 juin 2010	BCE 10-06-2010-1	5 000	2 750	560	0	0	3,33 €	1,77 €	5 ans	2,50 €	10 ans	45%	3,5%	177
CA du 17 décembre 2010	BCE 10-06-2010-2	3 000	0	3 000	0	0	3,33 €	1,72 €	4,5 ans	2,50 €	10 ans	45%	3,73%	103
CA du 20 septembre 2011	BCE 10-06-2010-2	1 500	0	0	1 500	30 000	3,74 €	2,00 €	3,5 ans	2,50 €	10 ans	50%	4,0%	60
CA du 12 mars 2014	BCE 31-10-2012	5 000	0	2 300	2 700	54 000	8,00 €	5,58 €	4,5 ans	3,20 €	10 ans	55%	1,80%	558
CA du 29 juillet 2016	BSPCE 29-07-2016	45 000	45 000	0	0	0	7,53 €	3,30 €	5,5 ans	8,45 €	10 ans	53%	0,00%	99
CA du 31 mars 2017	BSPCE 31-03-2017	100 000	0	0	100 000	100 000	6,76 €	2,63 €	6 ans	5,91 €	10 ans	53%	0,00%	263
CA du 30 juin 2017	BSPCE 2017-2	177 500	15 000	0	162 500	162 500	6,61 €	3,04 €	6 ans	7,26 €	10 ans	53%	0,00%	532
CA du 21 septembre 2017	BSPCE 2017-3	15 000	0	0	15 000	15 000	5,76 €	2,72 €	6 ans	6,01 €	10 ans	53%	0,0%	41
<b>Au 30 juin 2019</b>		<b>352 000</b>	<b>62 750</b>	<b>5 860</b>	<b>281 700</b>	<b>361 500</b>								

\* Après division du nominal par 20

Les bons issus avant la division du nominal par 20, effective en mars 2014 sont convertibles en 20 actions ordinaires. Par conséquent, la juste valeur du sous-jacent, la juste valeur du bon et le prix d'exercice ont été ajustés afin d'en tenir compte.

Le prix d'exercice pour les attributions intervenues après l'introduction en bourse est basé sur la moyenne du cours de l'action au cours des 20 jours de bourse précédant l'attribution.

Les droits à exercice pour l'ensemble des BSPCE sont acquis annuellement par tiers à chaque date d'anniversaire de l'attribution.

L'exercice des bons n'est pas soumis à une condition de performance. En revanche, il est soumis à une condition de présence.

Ces plans sont qualifiés « d'equity settled ». La société n'a pas d'engagement de rachat de ces instruments auprès des salariés en cas de départ ou en cas de non-survenance d'un événement particulier.

### Actions gratuites

Date d'attribution	Type	Nombre d'AGA émises	Nombre d'AGA caduques	Nombre d'AGA attribuées définitivement	Nombre d'AGA en circulation	Nombre maximum d'actions à émettre
CA du 25 janvier 2018	Actions gratuites	126 500	22 516	24 150	79 834	79 834
CA du 24 janvier 2019	Actions gratuites	240 000	0	0	240 000	240 000
<b>Au 30 juin 2019</b>		<b>366 500</b>	<b>22 516</b>	<b>24 150</b>	<b>319 834</b>	<b>319 834</b>

Les conseils d'administration du 25 janvier 2018 et du 24 janvier 2019 ont attribué respectivement 126 500 et 240 000 actions gratuites à des salariés.

Pour le plan de 2018, l'attribution définitive des actions gratuites est réalisée annuellement, par tiers à chaque date d'anniversaire de l'attribution. Pour le plan de 2019, l'attribution définitive des actions gratuites est réalisée à la seconde date anniversaire d'attribution pour les tranches 1 et 2 et à la troisième d'anniversaire de l'attribution pour la tranche 3.

Pour ces 2 plans chaque tranche annuelle est soumise à une condition de présence ainsi qu'à trois conditions de performance, chacune d'entre elle conditionnant l'obtention d'un tiers de la tranche annuelle :

- deux conditions de performance annuelles non liées à des conditions de marché, telle sorte que le nombre total d'actions livrées dépendra du niveau d'atteinte des conditions pour les années 2018, 2019 et 2020 (plan du 25 janvier 2018) et 2019, 2020 et 2021 (plan du 24 janvier 2019). Pour chacune des conditions, la probabilité d'atteindre l'objectif a fait l'objet d'une estimation par le management. Pour la détermination de la charge comptabilisée aux 30 juin 2018 et 2019, le nombre d'actions gratuites que la Société s'attend à attribuer à été défini sur la base de l'estimation du management.
- une condition de performance annuelles liée à des conditions de marché et reflétée dans l'évaluation de la juste valeur.

Le conseil du 24 janvier 2019 a modifié les conditions de performance attachées aux années 2019 et 2020 du plan 2018, les alignant sur les conditions du plan 2019. Conformément à IFRS 2.27 B43, cette modification augmentant la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués, ses effets se traduisent par la comptabilisation de la juste valeur marginale, égale à la différence entre la juste valeur de l'instrument de capitaux propres modifié et la juste valeur de l'instrument de capitaux propres original, toutes deux évaluées à la date de modification de la transaction.

Pour les 2 plans, la juste valeur des options soumises à la condition liée au marché a été déterminée à l'aide du modèle Monte Carlo. Les modalités d'évaluation retenues pour estimer la juste valeur des options sont précisées ci-après :

- le prix de l'action utilisé est égal au cours de l'action à la date d'attribution ;
- le taux sans risque est déterminé à partir de la durée de vie moyenne des instruments ;
- la volatilité a été déterminée sur la base d'un échantillon de Sociétés cotées du secteur des biotechnologies, à la date de souscription des instruments et sur une période équivalente à la durée de vie de l'option.

Ces plans sont qualifiés « d'equity settled ». La société n'a pas d'engagement de rachat de ces instruments auprès des salariés en cas de départ ou en cas de non-survenance d'un évènement particulier.

Par ailleurs, le conseil d'administration du 20 juin 2019 a décidé l'émission de 3 600 actions gratuites au profit de salariés, soumises aux mêmes conditions que celles attribuées le 24 janvier 2019. Au 30 juin 2019, ces salariés n'étaient pas encore informés des termes et conditions de l'attribution. Ces actions gratuites ne sont donc pas considérées comme attribuées à la date de clôture et ne sont pas intégrées dans la charge au titre des paiements fondés sur des actions au 30 juin 2019.

#### Détail de la charge comptabilisée selon la norme IFRS 2 aux 30 juin 2018 et 2019 :

Type	Date d'Octroi	Nombre d'options en circulation	Coût IFRS 2 du plan	Charge cumulée au 01/01/2018	Charge au 30 juin 2018	Charge cumulée au 30 juin 2018	Charge au 30 juin 2019	Charge cumulée au 30 juin 2019
BSA administrateurs	CA du 5 juillet 2010	0	135	135		135		135
BSA 31/10/2012	CA du 20 février 2013	2 500	72	72		72		72
BSA 31/10/2012	CA du 12 mars 2014	2 500	228	228		228		228
BSA 25-07-2014	CA du 8 janvier 2015	42 500	219	219		219		219
BSA 16-06-2015	CA du 29 avril 2015	42 500	288	273	15	288		288
BSA 16-06-2015	CA du 7 mai 2015	240 000	1 551	1 551		1 551		1 551
BSA 29-01-2016	CA du 29 janvier 2016	42 500	121	105	8	113	1	121
BSA 29-01-2016	CA du 29 janvier 2016	42 500	121	105	8	113	1	121
BSA 29-01-2016	CA du 31 mars 2016	42 500	220	181	21	202	6	220
BSA 27-01-2017	CA du 27 janvier 2017	62 500	166	154	12	166		166
BSA 30-06-2017	CA du 30 juin 2017	25 000	66	33	33	66		66
BSA 2018	CA du 25 janvier 2018	90 000	256		107	107	20	256
BSA 2019	CA du 24 janvier 2019	120 000						
<b>Total - BSA</b>		<b>755 000</b>	<b>3 443</b>	<b>3 056</b>	<b>205</b>	<b>3 261</b>	<b>28</b>	<b>3 443</b>

Type	Date d'Octroi	Nombre d'options en circulation	Coût IFRS 2 du plan	Charge cumulée au 01/01/2018	Charge au 30 juin 2018	Charge cumulée au 30 juin 2018	Charge au 30 juin 2019	Charge cumulée au 30 juin 2019
BCE 10-06-2010-1	CA du 20 juin 2010	0	177	177		177		177
BCE 10-06-2010-2	CA du 17 décembre 2010	0	103	103		103		103
BCE 10-06-2010-2	CA du 20 septembre 2011	1 500	60	60		60		60
BCE 31-10-2012	CA du 12 mars 2014	2 700	558	558		558		558
BSPCE 29-07-2016	CA du 29 juillet 2016	0	99	134	-35	99		99
BSPCE 31-03-2017	CA du 31 mars 2017	100 000	263	122	58	180	25	241
BSPCE 2017-2	CA du 30 juin 2017	162 500	532	161	160	320	73	466
BSPCE 2017-3	CA du 21 septembre 2017	15 000	41	7	12	19	6	34
<b>Total - BSPCE</b>		<b>281 700</b>	<b>1 832</b>	<b>1 321</b>	<b>195</b>	<b>1 516</b>	<b>104</b>	<b>1 738</b>



Type	Date d'Octroi	Nombre d'options en circulation	Coût IFRS 2 du plan	Charge cumulée au 01/01/2018	Charge au 30 juin 2018	Charge cumulée au 30 juin 2018	Charge au 30 juin 2019	Charge cumulée au 30 juin 2019
Stock Options	CA du 31 mars 2016	80 000	471	451	19	471		471
Stock Options	CA du 23 novembre 2016	150 000	472	302	66	368	26	451
Stock Options	CA du 27 janvier 2017	12 500	39	36	3	39		39
Stock Options	CA du 27 janvier 2017	185 000	605	342	99	441	41	566
Stock Options	CA du 30 juin 2017	92 500	312	96	95	191	43	277
Stock Options	CA du 25 janvier 2018	207 500	679		174	174	112	495
Stock Options	CA du 27 septembre 2018	130 000	430				130	199
Stock Options	CA du 24 janvier 2019	40 000	100				41	41
<b>Total - Stock Options</b>		<b>897 500</b>	<b>3 108</b>	<b>1 228</b>	<b>456</b>	<b>1 684</b>	<b>393</b>	<b>2 540</b>

Type	Date d'Octroi	Nombre d'options en circulation	Coût IFRS 2 du plan	Charge cumulée au 01/01/2018	Charge au 30 juin 2018	Charge cumulée au 30 juin 2018	Charge au 30 juin 2019	Charge cumulée au 30 juin 2019
Actions gratuites	CA du 25 janvier 2018	79 834	520		101	101	87	378
Actions gratuites	CA du 24 janvier 2019	240 000	693				129	129
<b>Total - Actions gratuites</b>		<b>319 834</b>	<b>1 213</b>		<b>101</b>	<b>101</b>	<b>216</b>	<b>507</b>

	Nombre d'options en circulation	Coût IFRS 2 du plan	Charge cumulée au 01/01/2018	Charge au 30 juin 2018	Charge cumulée au 30 juin 2018	Charge au 30 juin 2019	Charge cumulée au 30 juin 2019
<b>Total général</b>	<b>2 254 034</b>	<b>9 596</b>	<b>5 605</b>	<b>956</b>	<b>6 562</b>	<b>741</b>	<b>8 228</b>

La charge totale liée aux BSA, BSPCE, stock-options et actions gratuites s'élève à 741 K€ (dont 358 K€ en frais de recherche et développement et 384 K€ en frais généraux et administratifs) pour la clôture au 30 juin 2019.

## Note 14 : Emprunts et dettes financières

<b>DETTE FINANCIERES COURANTES ET NON COURANTES</b>	<b>30/06/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
<b>(Montants en K€)</b>		
Avances remboursables	215	359
Dettes sur contrats de locations	1 335	
<b>Dettes financières non courantes</b>	<b>1 549</b>	<b>359</b>

Avance remboursable	275	218
Dettes sur contrats de locations	289	
Contrat Roivant	8 238	13 646
Agios	5	8
<b>Dettes financières courantes</b>	<b>8 807</b>	<b>13 873</b>

<b>Total dettes financières</b>	<b>10 356</b>	<b>14 231</b>
---------------------------------	---------------	---------------

## Ventilation des dettes financières par échéance

Les échéances des dettes financières s'analysent comme suit au cours des périodes présentées :

DETTES FINANCIERES COURANTES ET NON COURANTES (Montants en K€)	30/06/2019			
	Montant brut	Part à moins d'un an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans
Avances remboursables	490	275	215	
Dette sur contrats de locations	1 623	289	1 075	259
Contrat Roivant	8 238	8 238		
Agios	5	5		
<b>Total dettes financières</b>	<b>10 356</b>	<b>8 807</b>	<b>1 290</b>	<b>259</b>

DETTES FINANCIERES COURANTES ET NON COURANTES (Montants en K€)	31/12/2018			
	Montant brut	Part à moins d'un an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans
Avances remboursables	577	218	359	
Contrat Roivant	13 646	13 646		
Agios	8	8		
<b>Total dettes financières</b>	<b>14 231</b>	<b>13 873</b>	<b>359</b>	

#### 14.1 Dettes auprès d'établissements de crédit

La Société n'a pas souscrit pendant le 1er semestre 2019 d'emprunts auprès des établissements de crédit.

#### 14.2 Avances remboursables et subventions

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des avances remboursables et subventions :

(Montants en K€)	PXL770	Imeglimine (Nouvelle Formulation)	Total
<b>Au 31 décembre 2017</b>	<b>43</b>	<b>692</b>	<b>736</b>
(+) Encaissement			
(-) Remboursement	-40	-45	-85
Subventions			
Charges financières	2	13	15
(+/-) Autres mouvements			
<b>Au 30 juin 2018</b>	<b>5</b>	<b>660</b>	<b>666</b>

<b>Au 31 décembre 2018</b>		<b>577</b>	<b>577</b>
(+) Encaissement			
(-) Remboursement		-98	-98
Subventions			
Charges financières		11	11
(+/-) Autres mouvements			
<b>Au 30 juin 2019</b>		<b>490</b>	<b>490</b>

**Ventilation des avances remboursables et des subventions par date d'échéance**

(Montants en K€)	PXL770	Imeglimine (Nouvelle Formulation)	Total
<b>Au 30 juin 2019</b>		<b>490</b>	<b>490</b>
Part à moins d'un an		275	275
Part d'un an à 5 ans		215	215
Part à plus de 5 ans			

(Montants en K€)	PXL770	Imeglimine (Nouvelle Formulation)	Total
<b>Au 31 décembre 2018</b>		<b>577</b>	<b>577</b>
Part à moins d'un an		218	218
Part d'un an à 5 ans		359	359
Part à plus de 5 ans			

L'avance relative au PXL770 a été intégralement remboursée au cours de l'exercice 2018. La société n'a pas obtenu de nouvelle avance remboursable au cours du 1er semestre 2019 ni reçu de versement complémentaire au titre des avances existantes.

**14.3 Dette relative aux contrats de location**

Lors de la première application d'IFRS 16, le Groupe a reconnu une dette financière s'élevant à 1 709 K€ au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Au 30 juin 2019, la dette s'élève à 1 623 K€.

**14.4 Obligation de participation au financement du programme de développement de Roivant**

EVOLUTION DE LA DETTE ROIVANT (Montant en K€)	Dettes Roivant
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>13 646</b>
Encaissement	
Remboursement	-5 408
<b>Au 30 juin 2019</b>	<b>8 238</b>

Dans le cadre du contrat Roivant Sciences, la Société a reçu un versement initial de 35 millions de dollars et s'est par ailleurs engagée à contribuer au financement du développement de l'Imeglimine aux Etats Unis et en Europe à hauteur de 25 millions de dollars. La part du versement initial ayant pour contrepartie l'obligation de participation au financement du programme de développement de Roivant a été traitée comme une dette. Le solde restant à payer à la clôture, s'élevant à 8 238 milliers d'euros, est intégralement classé en dettes financières courantes.

Ce contrat prévoit que, jusqu'au paiement complet par la Société de son obligation de participer au financement du programme de développement de Roivant, et dans l'hypothèse où la trésorerie POXEL

immédiatement disponible de la Société, minorée des décaissements prévus sous 30 jours, serait inférieure à 3 fois le montant de cette obligation résiduelle, ceci pendant au moins 10 jours consécutifs, alors, la Société serait tenue d'établir une lettre de crédit irrévocable auprès d'une banque de premier rang au bénéfice de Roivant, pour le montant résiduel de cette obligation calculé à cette date. Roivant pourra remettre cette lettre de crédit à l'encaissement si la Société est défaillante dans le remboursement de son obligation, ou en cas de rupture du contrat à l'initiative de Roivant et dans certaines conditions. Si la Société ne peut obtenir de Lettre de Crédit, ou si celle-ci est annulée, alors, les sommes dues à Roivant par la Société à cette date seront immédiatement exigibles.

## Note 15 : Engagements envers le personnel

Les engagements envers le personnel sont constitués de la provision pour indemnités de fin de carrière, évaluée sur la base des dispositions prévues par la convention collective applicable, à savoir la convention collective l'industrie pharmaceutique. Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

HYPOTHESES ACTUARIELLES	30/06/2019	31/12/2018
Age de départ à la retraite	Départ volontaire à 65/67 ans	
Conventions collectives	Industrie pharmaceutique	
Taux d'actualisation (IBOXX Corporates AA )	0,77%	1,83%
Table de mortalité	INSEE 2017	INSEE 2017
Taux de revalorisation des salaires	2%	2%
Taux de turn-over	Faible	Faible
Taux de charges sociales	50%	50%

La provision pour engagement de retraite a évolué de la façon suivante :

ENGAGEMENTS ENVERS LE PERSONNEL (Montants en K€)	Indemnités de départ en retraite
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>279</b>
Coûts des services passés	32
Coûts financiers	3
Ecart actuariels	31
<b>Au 30 juin 2019</b>	<b>345</b>

## Note 16 : Provisions

La Société peut être impliquée dans des procédures judiciaires, administratives ou réglementaires dans le cours normal de son activité. Une provision est enregistrée par la Société dès lors qu'il existe une probabilité suffisante que de tels litiges entraîneront des coûts à la charge de la Société.

Au 30 juin 2019, aucune provision n'est comptabilisée (contre 18 K€ au 31 décembre 2018, qui ont fait l'objet d'une reprise sur la période).

## Note 17 : Fournisseurs et autres passifs courants

### 17.1. Fournisseurs et comptes rattachés

<b>DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES (Montants en K€)</b>	<b>30/06/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Dettes fournisseurs	9 209	8 651
Factures non parvenues	12 765	12 091
<b>Total dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>21 975</b>	<b>20 742</b>

Sur les fournisseurs et comptes rattachés aucune actualisation n'a été pratiquée dans la mesure où les montants ne représentaient pas d'échéance supérieure à 1 an au 30 juin 2019.

### 17.2 Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales s'analysent comme suit :

<b>DETTES FISCALES ET SOCIALES (Montants en K€)</b>	<b>30/06/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Personnel et comptes rattachés	440	510
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	605	394
Autres impôts, taxes et versements assimilés	45	225
<b>Total dettes fiscales et sociales</b>	<b>1 090</b>	<b>1 129</b>

### 17.3. Passifs sur contrat

<b>PASSIFS SUR CONTRAT (Montants en K€)</b>	<b>30/06/2019</b>	<b>31/12/2018</b>
Produit différé - Paiement initial contrat Sumitomo	4 807	12 077
Acomptes reçus	1 674	1 257
Instruments dérivés	12	
Autres	4	
<b>Total passifs sur contrat</b>	<b>6 497</b>	<b>13 334</b>

Les produits différés concernent le paiement initial reçu au titre du contrat Sumitomo Dainippon Pharma, qui est reconnu de manière étalée sur la durée du contrat (voir note 18).

Les acomptes reçus correspondent à la refacturation à Sumitomo Dainippon Pharma des avances versées par la Société au CRO dans le cadre du programme de phase 3 de l'Imeglimine.

Les instruments dérivés correspondent à des achats à terme de devises dont la juste valeur s'élève à 12 K€ au 30 juin 2019.

**Note 18 : Chiffre d'affaires**

<b>CHIFFRE D'AFFAIRES</b> (Montants en K€)	<b>30/06/2019</b>	<b>30/06/2018</b>
Contrat Sumitomo	22 914	29 315
Contrat Roivant	155	8 148
Autres	100	
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>23 169</b>	<b>37 463</b>

Au 30 juin 2019, le chiffre d'affaires est principalement lié (22 914 K€) au contrat signé avec Sumitomo Dainippon Pharma en 2017.

Outre ces revenus de licence, les produits opérationnels comprennent également les subventions détaillées dans le tableau ci-dessus, comptabilisées en moins des charges de recherche et développement.

**Traitement comptable du contrat Roivant Sciences GmbH :**

Le 9 février 2018, la Société a conclu avec Roivant Sciences GmbH (« Roivant ») un contrat exclusif portant sur le développement et la commercialisation de l'Imeglimine, candidat médicament par voie orale développé par la Société pour le traitement du diabète de type 2, aux États-Unis, en Europe et dans les autres pays non couverts par le partenariat existant en Asie de l'Est et du Sud-Est entre la Société et Sumitomo Dainippon Pharma. L'accord prévoit qu'avant la commercialisation de l'Imeglimine, les parties pourront convenir d'un accord potentiel de co-promotion.

Ce contrat prévoit :

- un versement initial de 35 millions de dollars (environ 28 millions d'euros) au profit de la Société, qui rémunère la licence et les droits exclusifs accordés à Roivant Sciences GmbH ainsi. Il a été encaissé au cours du premier semestre 2018 ;
- Des paiements liés à l'atteinte d'objectifs de développement réglementaire et de ventes ainsi que des redevances à deux chiffres assises sur les ventes nettes réalisées par Roivant et dont le pourcentage est croissant selon le niveau de ventes.
- La prise en charge par Roivant des coûts de développement et de commercialisation de l'Imeglimine,
- La participation de la Société au programme de développement à hauteur de 25 millions de dollars (environ 20 millions d'euros), versés à Roivant de manière linéaire pendant deux ans (8 trimestres de 3,125 millions de dollars chacun). Le premier remboursement trimestriel a été réalisé par la société en mai 2018, l'échéancier s'étalant jusqu'en mai 2020. Au 30 juin 2019, la dette correspondante s'élève à 8 238 K€ (voir note 14.4).

La société analyse la licence concédée comme une obligation de performance satisfaite immédiatement.

Le prix du contrat est composé :

- d'un paiement fixe (le versement initial) d'un montant de 35 millions de dollars ;
- de l'engagement de la Société à participer au financement du programme de développement à hauteur de 25 millions de dollars.

Le prix du contrat correspond donc au paiement initial net de l'engagement de la société vis-à-vis de Roivant, soit un montant de 10 millions de dollars a été enregistré en revenu au cours de l'exercice

clos au 31 décembre 2018. Les paiements d'étape seront intégrés aux prix du contrat, et donc reconnus au revenu, lorsqu'ils deviendront hautement probables. Les redevances perçues dans le cadre de l'exploitation de la licence par Roivant Sciences GmbH seront reconnues au fur et à mesure qu'elles deviendront exigibles c'est-à-dire lorsque Roivant Sciences GmbH réalisera des ventes.

Ce contrat prévoit également des paiements relatifs à l'atteinte d'objectifs de développement et ventes. Aucune étape n'ayant été atteinte à la clôture, aucun produit n'est reconnu à ce titre au 30 juin 2019.

#### **Traitement comptable du contrat Sumitomo :**

En octobre 2017, la Société a signé un contrat de partenariat avec la Société Sumitomo, aux termes duquel les deux sociétés co-développeront l'Imeglimine pour le traitement du diabète de type 2 au Japon. Sumitomo Dainippon Pharma financera les coûts de phase 3 et de commercialisation.

Ce contrat prévoit :

- que la Société bénéficie d'un paiement initial de 36 031 K€, qui rémunère la licence et les droits exclusifs accordés à Sumitomo Dainippon Pharma ainsi que le co-développement. Il a été encaissé en décembre 2017 et est non remboursable ;
- que la Société bénéficie du remboursement des frais de développement externes engagés dans le cadre de la phase 3 et dans les conditions prévues au contrat.

La société analyse la licence concédée et le co-développement comme deux obligations de performance distinctes :

- L'obligation de performance est satisfaite immédiatement pour la licence, s'agissant d'une licence statique.
- L'obligation de performance est satisfaite en continu pour le co-développement. La nature des services liés au co-développement correspond à des travaux de recherche. Au 30 juin 2019, le montant des obligations de performance restant à exécuter s'élève à 14 564 K€ (contre 36 190 K€ au 31 décembre 2018).

Le prix du contrat est composé des paiements fixes et des contreparties variables considérés comme hautement probable c'est-à-dire le paiement initial et les remboursements des coûts directs. Le revenu correspondant intègre donc le paiement initial et les remboursements. Les paiements d'étape seront intégrés aux prix du contrat lorsqu'ils deviendront hautement probables. Les redevances perçues dans le cadre de l'exploitation de la licence par Sumitomo Dainippon Pharma seront reconnues au fur et à mesure qu'elles deviendront exigibles c'est-à-dire lorsque Sumitomo Dainippon Pharma réalisera des ventes.

Le prix de transaction a été alloué aux deux obligations de performance suivant la méthode résiduelle car le prix de la licence est incertain. Le prix spécifique de l'obligation de co-développement a été établi sur la base des coûts estimés pour la satisfaction de l'obligation de performance majorée d'une marge en ligne avec les pratiques de marché. Cela a conduit à allouer la totalité du prix de transaction à l'obligation de performance de co-développement. Cette allocation traduit l'économie du contrat puisque les paiements hautement probables visent à assurer une marge raisonnable sur les travaux de recherche et développement, la licence étant essentiellement rémunérée via les montants futurs non hautement probables à la clôture.

Le revenu alloué au service de recherche et de développement est reconnu à l'avancement sur la base de l'estimation des coûts directs, internes et externes, pour toute la phase de co-développement,

méthode qui représente le mieux l'avancement des travaux. La société s'attend à réaliser une marge positive sur ce contrat.

Ce contrat prévoit également des paiements relatifs à l'atteinte d'objectifs de développement et ventes. Aucune étape n'ayant été atteinte à la clôture, aucun produit n'est reconnu à ce titre au 30 juin 2019.

## Note 19 Détails des charges et produits par fonction

### 19.1 Recherche et Développement

<b>RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT (Montants en K€)</b>	<b>30/06/2019</b>	<b>30/06/2018</b>
Sous-traitance, études et recherches	21 749	26 207
Charges de personnel	2 139	1 704
Paie ment fondés sur des actions	358	309
Déplacements, Missions et Réceptions	316	283
Honoraires propriété intellectuelle	50	171
Rémunérations Interm. Honoraires	984	212
Autres charges	145	35
<b>Frais de Recherche et Développement</b>	<b>25 742</b>	<b>28 920</b>
Crédit d'impôt recherche	1 578	1 478
<b>Subventions</b>	<b>1 578</b>	<b>1 478</b>

La baisse des coûts de sous-traitance provient principalement du programme TIMES, au Japon, au titre duquel des dépenses de 15,5 M€ ont été exposées au cours du semestre, contre 22,5 M€ au titre du premier semestre 2018.

L'évolution des charges de personnel est liée au renforcement des équipes de recherche clinique.

### 19.2 Frais généraux et administratifs

<b>FRAIS GENERAUX ET ADMINISTRATIFS (Montants en K€)</b>	<b>30/06/2019</b>	<b>30/06/2018</b>
Rémunérations Interm. Honoraires	1 818	1 017
Charges de personnel	1 369	994
Paie ment fondés sur des actions	383	648
Déplacements, Missions et Réceptions	482	345
Autres charges	817	610
<b>Frais Généraux et Administratifs</b>	<b>4 868</b>	<b>3 614</b>

L'augmentation significative des honoraires est principalement liée à l'accompagnement du développement du Groupe sur ses marchés.

L'évolution des charges de personnel est liée au renforcement des équipes hors R&D.



## Note 20 : Effectifs

Les effectifs moyens de la société POXEL aux 30 juin 2018 et 2019 sont présentés ci-dessous :

EFFECTIFS	30/06/2019	30/06/2018
Cadres	43	33
Non Cadres	1	1
<b>Total effectifs</b>	<b>44</b>	<b>34</b>

## Note 21 : Produits et charges financiers nets

PRODUITS ET (CHARGES) FINANCIERS (Montants en K€)	30/06/2019	30/06/2018
Autres charges financières	-26	-15
Produits financiers	116	223
(Pertes) et gains de change	-19	641
<b>Total produits et (charges financiers)</b>	<b>71</b>	<b>850</b>

Le résultat financier aux 30 juin 2018 et 2019 est principalement composé :

- des gains et pertes de change, en lien avec l'évolution des cours du Yen et du Dollar ;
- des produits des placements financiers ;
- des autres charges financières, qui correspondent à l'effet de la désactualisation des avances remboursables (11 K€) ainsi qu'aux intérêts sur la dette liée aux contrats de location (14 K€).

## Note 22 : Impôts sur les bénéfiques

Aux 31 décembre 2018 et 30 juin 2019, la Société n'a pas reconnu d'actif d'impôt différé au titre de ses déficits reportables. Compte tenu de son stade de développement, la Société considère ne pas être en mesure de réaliser de projections de ses bénéfiques imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales non utilisées pourront être imputées. Il n'y a pas de résultat taxable aux 30 juin 2018 et 2019.

## Note 23 : Résultat par action

RESULTAT PAR ACTION	30/06/2019	30/06/2018
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	25 896 723	24 087 916
Résultat net de l'exercice (en K€)	-5 792	7 256
<b>Résultat de base par action (€/action)</b>	<b>- 0,22</b>	<b>0,30</b>
<b>Résultat dilué par action (€/action)</b>	<b>- 0,22</b>	<b>0,28</b>

Le résultat de base par action est calculé divisant la perte nette revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action se base sur un nombre moyen d'actions en circulation ajusté du nombre moyen pondéré d'actions qui résulterait de la levée, durant l'exercice, des options de souscription existantes ou de tout autre instrument dilutif. Ces derniers sont considérés comme anti dilutifs en 2019

car ils induisent une augmentation du résultat par action. Ainsi la perte diluée par action au 30 juin 2019 est identique à la perte de base par action.

## Note 24 : Parties liées

Aucun avantage postérieur à l'emploi n'est octroyé aux membres du conseil d'administration.

Rémunération des mandataires sociaux	30/06/2019	30/06/2018
Rémunérations fixes dues	190	167
Rémunérations variables dues	88	77
Avantages en nature	4	8
Charges patronales	70	65
Jetons de présence	209	167
Paie ment fondés sur des actions	148	354
Honoraires de conseils	7	
<b>TOTAL</b>	<b>714</b>	<b>837</b>

Les modalités d'évaluation de l'avantage relatif à des paiements fondés sur des actions sont présentées en note 13.

## Note 25 : Engagements hors bilan

À l'exception des éléments suivants, il n'y a pas eu de changement significatif dans les engagements hors bilan depuis le 31 décembre 2018 :

- Comptabilisation des contrats de location simple au 31 décembre 2018 au 1er janvier 2019 à la suite de l'application de l'IFRS 16,
- Le 23 avril 2019, la Société a été notifiée par courrier daté du 19 avril 2019 de l'initiation par Merck Serono d'une procédure arbitrale afin de régler la différence d'interprétation du contrat existant entre la Société et Merck Serono.

Dans le cadre de l'application de ce contrat à l'accord partenarial signé avec Roivant en février 2018, la Société et Merck Serono ont en effet une interprétation différente de la base de calcul des revenus de Poxel devant être soumis à redevances. La Société considère, avec ses conseils, que son interprétation est justifiée par des arguments juridiques étayés et que la probabilité d'une sortie de ressources au-delà du montant réglé de 1,2M€ est faible. Cette procédure arbitrale ne remet pas en cause l'appréciation du risque par la Société dans ce différend. Par conséquent cette divergence, appliquée aux paiements déjà reçus de Roivant au 30 juin 2019 n'a pas fait l'objet d'une provision mais constitue un passif éventuel pour la société.

## 4. RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'INFORMATION SEMESTRIELLE 2019

---

Aux Actionnaires de la société POXEL SA,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société POXEL SA, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

### **I - Conclusion sur les comptes**

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France.

Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.3 « Changement de méthode comptable » des comptes consolidés semestriels résumés concernant la première application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

## II - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

*Fait à Neuilly Sur Seine et Courbevoie, le 26 août 2019*

Les commissaires aux comptes

**PRICEWATERHOUSECOOPERS  
AUDIT**

A handwritten signature in black ink, appearing to be "C. Mazille", written over a horizontal line.

Cédric MAZILLE

**MAZARS**

A handwritten signature in black ink, appearing to be "S. Hervet", written over a horizontal line.

Séverine HERVET